

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 17 novembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 novembre 2022 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - SAENEN Romuald – LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - KHELIFA Armelle – DEFAUQUET Gérald - CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal – MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain

Absents ayant donné procuration

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon

Monsieur PILNIAK Alain à Madame FERMEN Claudine

Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline

Excusée :

Madame DUCATILLION Béatrice

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur KAPOUN Jean Jacques

REVENTE DE METAUX

Madame le Maire indique qu'à l'occasion de travaux, l'équipe technique procède à la récupération de métaux qui ne trouvent plus leur utilisation.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ces métaux à une entreprise spécialisée.

Cette vente donnera lieu à une émission de chèque.

Elle propose d'autoriser ce travail de récupération et d'accepter le montant d'achat qui sera imputé au compte 7078 du budget communal.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

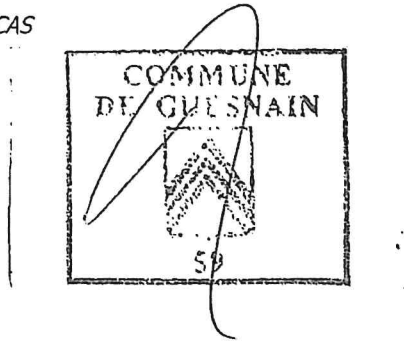
Autorise :

- *le travail de récupération de métaux qui ne trouvent plus leur utilisation et la revente à une entreprise spécialisée,*
- *Madame Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.*

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Jean Jacques KAPOUN

